LES OBSERVATEURS

Le statut d'observateur n'est pas prévu dans la Charte des Nations Unies. Au cours des années, cependant, le Secrétaire général l'a accordé à des États non membres qui entretenaient quelque rapport avec l'Organisation, par exemple à titre de membre d'une institution spécialisée. Cinq pays ont actuellement une mission d'observation à New York: la Suisse, Monaco, le Saint-Siège, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

Par des résolutions spéciales, l'Assemblée générale a également accordé le statut d'observateur à six associations de pays: 1'OEA, la Ligue arabe, 1'OUA, la CEE, le COMECON et la Conférence islamique. En 1974, elle a fait de même pour l'Organisation de libération de la Palestine. À la trente-et-unième session, elle a acquiescé à la demande du Secrétariat du Commonwealth, qui était coparrainée par le Canada. Le statut d'observateur a également été accordé à la SWAPO (l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain).

LES REGROUPEMENTS REGIONAUX D'ETATS AU SEIN DES NATIONS UNIES

LES MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SECURITE

Chine Etats-Unis

France URSS Royaume-Uni

EUROPE DE L'OUEST ET LES AUTRES **

Australie Autriche Belgique Canada Danemark Espagne Finlande Grèce

Islande Irlande Italie Luxembourg Malte Nouvelle-Zélande Norvège Pays-Bas

Portugal République fédérale d'Allemagne Suède Turquie

EUROPE DE L'EST

Albanie Bulgarie Hongrie Pologne

République démocratique allemande RSS de Biélorussie RSS d'Ukraine

Roumanie Tchécoslovaquie Yougoslavie

- Ces regroupements officieux ont été établis pour répondre aux résolutions 1990 et 1991 de la 18e session de l'Assemblée générale.
- ** La France et le Royaume-Uni sont membres du "groupe des pays de l'Europe de l'Ouest", les États-Unis s'abstiennent. Cependant, ceux-ci et le Japon assistent à certaines réunions du groupe, en particulier aux réunions régionales des Deuxième et Cinquième Commissions. Lors de la tenue d'élection aux organes auxiliaires (économiques et sociaux surtout), les observateurs sont considérés comme faisant partie du groupe et occupent les sièges qui leur sont attribués.